

Avis public Électeurs en herbe

Municipalité : Notre-Dame-de-Ham Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Geneviève Boutin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs en herbe âgés entre 3 et 17 ans.

1. Un scrutin aura lieu.
2. Le jour du scrutin, les enfants de 3 à 17 ans pourront voter en répondant à une question spécialement conçue pour eux.
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote accompagné de votre parent.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**


Lieu : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Lieu : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham

Signature

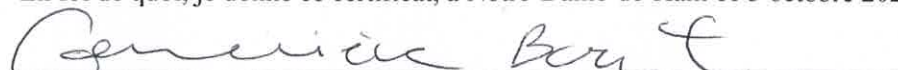
Lieu Notre-Dame-de-Ham 3 octobre 2025


Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Présidente d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public Électeur en herbe], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 3 octobre 2025 à chacun des endroits suivants : Bureau municipal et site internet de la municipalité

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-de-Ham ce 3 octobre 2025.


Présidente d'élection